

ESP
Société à responsabilité limitée au capital de 170 000 euros
Siège social : 16 rue Feaugas
33100 BORDEAUX
915 340 376 RCS BORDEAUX

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 16 MAI 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 16 mai,
A 16 heures,

Monsieur Stéphane BIAIS,
Demeurant 38 rue Louis Fleuranceau 33520 BRUGES,

Propriétaire de la totalité des 1 700 parts sociales de 100 euros composant le capital social de la société ESP,

Associé unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Suppression du Titre VIII des statuts relatif à la constitution de la société, devenu sans objet,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique décide de transférer le siège social du 16 rue Feaugas, 33100 BORDEAUX au 38 rue Louis Fleuranceau 33520 BRUGES à compter du 13 avril 2024 et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

« *ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL*

Le siège social est fixé : 38 rue Louis Fleuranceau 33520 BRUGES. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique, après avoir constaté que le Titre VIII des statuts relatif à la constitution de la société (Formalités) soit devenu sans objet, décide de le supprimer purement et simplement.

TROISIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Monsieur Stéphane BIAIS
Associé unique et gérant